

Fédération
des CPAS



BCSS et fraude sociale

NAMUR - 17 décembre 2012

Bernard ANTOINE
Directeur général
Fédération des CPAS

Menu

- a. Qu'est-ce que la fraude sociale ?
- b. Que prévoit le plan de lutte contre la fraude sociale et fiscale
- c. Qu'en pense la Fédération des CPAS





QU'EST-CE QUE LA FRAUDE SOCIALE ?

Il s'agit d'un acte qui a été réalisé en utilisant des moyens déloyaux destinés à surprendre un consentement, à obtenir un avantage matériel ou moral indu ou réalisé avec l'intention d'échapper à l'exécution des Lois (source – INAMI)



Du latin **fraus, fraudis** (f.), signifie « tort fait à quelqu'un », « dommage résultant d'une erreur ou d'une tromperie, d'où ensuite « tromperie ».

Fraude se disait (1255) **d'une action faite de mauvaise foi pour tromper** ;

En droit, désigne (1682) une **falsification prouvée** par la loi, spécialement (1690) un acte accompli dans **l'intention de porter atteinte aux droits d'autrui** ;

(source – Robert « dictionnaire historique de la langue française »).



On entend par fraude sociale et travail illégal : toute violation d'une législation sociale qui relève de la compétence des autorités fédérales (loi du 3.05.2003 – MB 10.06.2003)

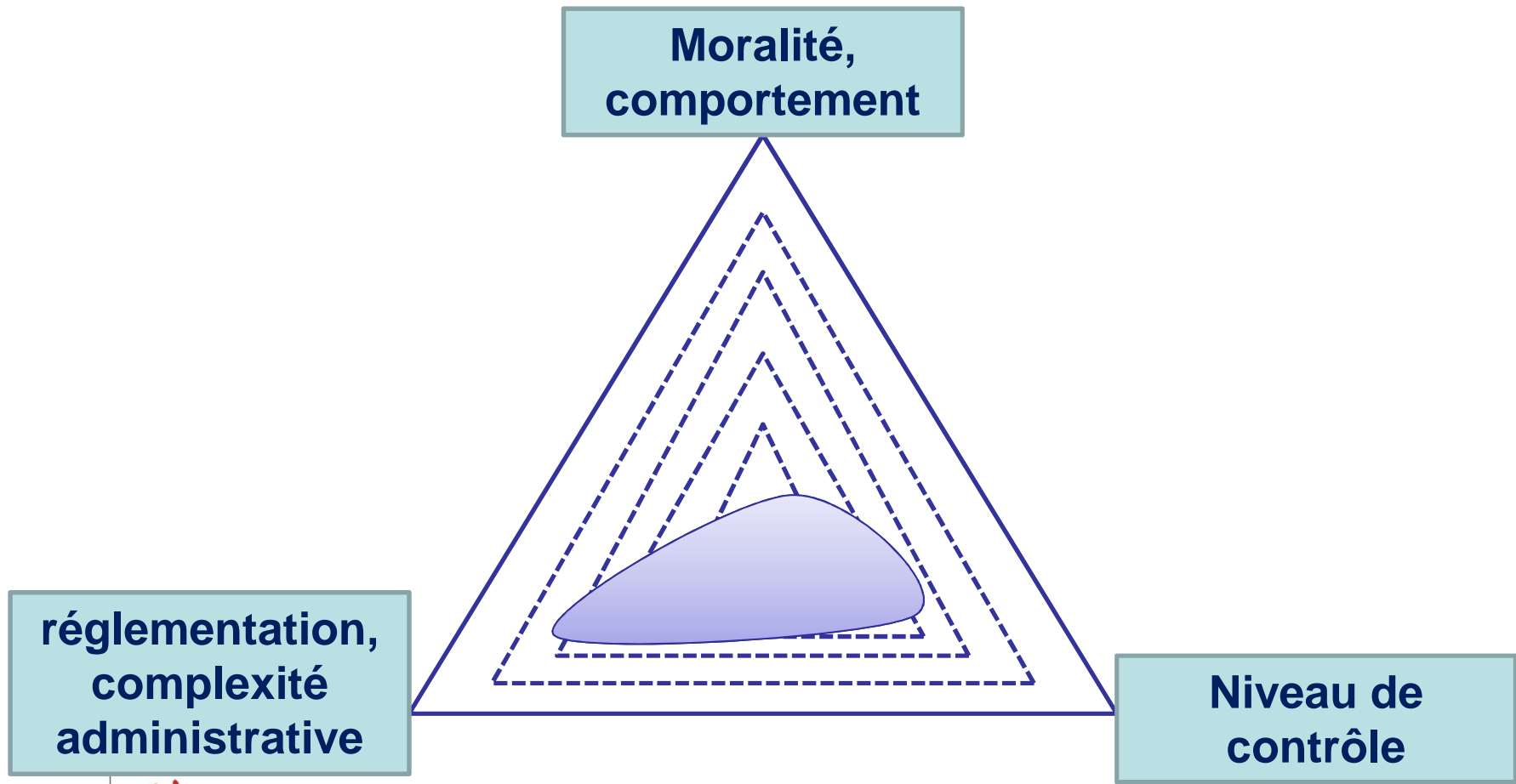


Toute personne qui reçoit indument des allocations sociales soit parce que

- a. elle cache d'autres droits (cumul de prestations)
- b. elle ne respecte pas sciemment les conditions d'octroi (cohabitant – isolé)
- c. elle a fait de fausses déclarations (autres revenus, ...)
- d. Elle a un comportement inadapté (travail en noir, ...)
- e. Autre

Tombe sous la définition de la fraude sociale.





D'après l'étude du SPF sécurité sociale –
journée d'étude du 19.04.2012

3 déterminants = 3 bases d'action

- a. La **simplification administrative et la fluidité des flux** entre les acteurs publics (voire privé – entreprises via DIMONA et autres flux BCSS)
- b. Le renforcement des **outils de contrôle** permettant de déceler les fraudes
- c. Le **suivi des personnes allocataires** en vue de vérifier leurs « comportements » - « actions » sujets à fraude sociale.



PLAN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET SOCIALE

Fédération
des CPAS



Simplification administrative et fluidité des informations

- Utilisation optimale des données de la BCSS
- Automaticité de l'information
- Possibilité pour le procureur du roi d'obtenir des renseignements via BCSS
- Accès à un guichet unique compte bancaire
- Echange de données et de coopération
- Données consommation eau – élect - gaz



Renforcement du contrôle

Enquête sociale et rapport social électronique

Dispositif de contrôle interne

Incitant financier à la lutte contre la fraude sociale



Comportement du bénéficiaire

Recommandation :
Intensification des visites à domicile



Fédération
des CPAS



AVIS DE LA FÉDÉRATION

Fédération
des CPAS



Toute administration doit lutter contre la fraude sociale

Mais de nombreux outils existent déjà en CPAS

Fédération
des CPAS



Rapport social électronique

- a. Pas un outil de lutte contre la fraude
- b. Plus-value évaluée au regard du travail social
- c. AS \neq contrôleur
- d. Attention au secret professionnel



Travail social en amont est essentiel

- a. Utilisation optimale de la BCSS
- b. Renforcement des croisements de données permettant d'améliorer l'info en amont
- c. Dégager du temps pour un réel accompagnement social



Lutte contre la fraude sociale = un coût

- a. Quid du coût du travail social
- b. Quid du coût informatique
- c. Quid du coût des recours et de la non-poursuite quand moins value pour le CPAS



Incitant à la fraude

- a. CPAS est autonome dans son organisation et ses dispositifs de lutte
- b. Pas de prime « à la fraude » mais en renforcement des capacités d'accompagnement social des personnes



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Fédération
des CPAS

